



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 20/07/2020, et publié le 20/07/2020 est exécutoire.

## REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU JEUDI 9 JUILLET 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	24	5	0	2 juillet 2020	2 juillet 2020

#### Budgets primitifs 2020 : budget principal Ville et budgets annexes camping et cinéma

-----

L'an deux mil vingt, le jeudi neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle de Bal, lieu extraordinaire, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

Emmanuel RIOTTE, Jacqueline CHAMPION, Geoffroy CANTAT, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES-MARTINAT, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Didier DEVASSINE, Noura ANGLADE, Philippe MARME, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Patrick BONGRAND, Sandrine KOSTADINOV, Benjamin MORENI, Aurélie COUSIN, Jean-Pierre PEAUDE CERF, Pauline BERTHOLOM, Tony JUNG, Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Marie-Isabelle MIALOT, Jennifer TIXIER et Dominique LARDUINAT, formant la majorité des membres en exercice.

#### **EXCUSÉS AVEC POUVOIRS :**

Francis BLONDIEAU  
Yves PURET  
Florence COMBES  
Marie-Christine MALTHE-PIREYRE  
Malika KACH-HAB

#### **ABSENT :**

**Secrétaire de Séance :** Pauline BERTHOLOM

Accusé de réception en préfecture  
018-211801972-20200716-108-DE  
Date de télétransmission : 21/07/2020  
Date de réception préfecture : 21/07/2020

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), et notamment son article 107 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2313-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, et notamment son article 4, le vote de l'organe délibérant adoptant le budget primitif doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2020 ;

Considérant la tenue du débat d'orientation budgétaire lors du Conseil Municipal du 2 Juillet 2020 ;

Considérant les modalités de vote sont les suivantes :

\* vote par nature,

\* vote au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement – sans vote par opération.

Considérant que pour parfaire l'information et permettre de saisir les enjeux des présents budgets, une note de présentation des budgets brève et synthétique reprenant les informations essentielles du budget principal, du budget camping et du budget cinéma est jointe.

Les principales masses de ces budgets sont les suivantes :

**Budget principal :**

**DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

Chapitres	dépenses	Chapitres	recettes
011 - charges à caractère général	3 300 000,00	013 - atténuations de charges	168 300,00
012 - charges de personnel	8 341 600,00	70 - produits services, domaine	300 000,00
014 - atténuation de produits	163 010,00	73 - impôts et taxes	9 480 000,00
65 - autres charges de gestion courantes	2 378 827,12	74 - dotations et participations	4 500 000,00
66 - charges financières	991 434,31	75 - autres produits de gestion	100 000,00
67 - charges exceptionnelles	10 000,00	76 - produits financiers	328 725,00
68- dotations aux provisions (semi-budgétaires)	560 000,00	77 - produits exceptionnels	12 000,00
023 - virement à la section d'investissement	1 200 000,00	042 - opérations d'ordres	0,00
042 - opérations d'ordre	781 250,00	002- excédent report de 2019	2 837 096,43
<b>TOTAL</b>	<b>17 726 121,43</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 726 121,43</b>

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	dépenses	Chapitres	recettes
20 - immobilisations incorporelles	45 945,00	13 - subventions d'investissements	85 000,00
204 - subventions d'équipement versées	360 000,00	16 - emprunts et dettes assimilées	490 000,00
21 - immobilisations corporelles	312 226,00	10 - dotations, fonds divers	110 000,00
23 - immobilisations en cours	719 259,77	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
10- taxe d'aménagement (indu)	24 184,00		
13 - subventions d'investissements (indu)	29 706,47		
16 - emprunts et dettes assimilées	1 817 120,02	165 - dépôts et cautionnements	0,00
restes à réaliser N-1	112 569,23	024 - produits des cessions d'immobilisations	120 000,00
001 - déficit report N-1	0,00	021 - virement de la sect de fonctionnement	1 200 000,00
		040 - opérat ordre transfert entre sections	781 250,00
		001- excédent report 2019	333 464,82
		restes à réaliser N-1	301 295,67
<b>TOTAL</b>	<b>3 421 010,49</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 421 010,49</b>

Budgets annexes :• **Budget Camping :**

Le budget primitif 2020 proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à 49 611,56 € pour la section de fonctionnement et à 23 204,13 € pour la section d'investissement.

L'équilibre budgétaire nécessite le versement d'une subvention d'équilibre de 39 100 € en provenance du budget principal de la Ville.

• **Budget Cinéma :**

Le budget primitif 2020 proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à 65 148,67 € pour la section de fonctionnement et à 25 210,38 € pour la section d'investissement.

L'équilibre budgétaire nécessite le versement d'une subvention d'équilibre de 43 350 € en provenance du budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

- d'adopter le budget primitif 2020 du budget principal Ville et des budgets annexes camping et cinéma (*documents annexés*).

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;  
2 « contre » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)



POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,

**Emmanuel RIOTTE**

# NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

## DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

### Budget principal Ville, budget camping et budget cinéma

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le compte administratif 2019 et la présentation du débat d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Ce projet de budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- De poursuivre les investissements.

Il est présenté avec les reprises des résultats de l'exercice 2019 du budget principal ainsi que ceux des budgets annexes.

Budget principal :

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 17 726 121,43 € :

- Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Evolution
011 - Charges à caractère général	3 333 025,00 €	3 300 000,00 €	-0,99%
012 - Charges de personnel	8 400 000,00 €	8 341 600,00 €	-0,70%
014 - Atténuation de produits	160 000,00 €	163 010,00 €	1,88%
65 - Autres charges de gestion courante	1 530 245,00 €	2 378 827,12 €	55,45%
66 - Charges financières	1 021 648,00 €	991 434,31 €	-2,96%
67 - Charges exceptionnelles	401 080,00 €	10 000,00 €	-97,51%
68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaire)	- €	560 000,00 €	
022 - Dépenses imprévues	612 625,07 €	- €	-100,00%
023 - Virement à l'investissement	650 000,00 €	1 200 000,00 €	84,62%
042 - Opérations d'ordre	820 000,00 €	781 250,00 €	-4,73%
<b>TOTAL</b>	<b>16 928 623,07 €</b>	<b>17 726 121,43 €</b>	<b>4,71%</b>

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : la prévision est similaire à l'inscription budgétaire 2019.

Chapitre 012 Charges de personnel : le montant est sensiblement identique à 2019. Malgré des dépenses exceptionnelles sur 2020 (indemnité de rupture conventionnelle et primes COVID-19), la maîtrise des effectifs permet de conserver le niveau de crédits 2019.

Chapitre 014 Atténuation de produits : le fonds de national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 163 000,00 € en 2020.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : suite au passage à la M57 au 01/01/2020, ce chapitre regroupe les anciens chapitres 65 et 67 de la M14, d'où le montant important inscrit pour 2020. En effet, la majorité des articles du chapitre 67 de la M14 a été transposée dans le chapitre 65 de la M57 (excepté l'article 673 annulation de titres de l'année antérieure).

Une hausse de la subvention d'équilibre versée au CCAS sera appliquée sur 2020 (180 000 € au lieu de 106 000 € en 2019) afin de leur permettre de disposer d'un niveau de trésorerie suffisant, pour honorer le règlement des dépenses, malgré un encaissement différé des recettes.

Chapitre 66 Intérêts de la dette : ce chapitre est en baisse du fait de la poursuite du désendettement et compte tenu du transfert de Balnéor.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : suite au passage à la M57 au 01/01/2020, ce chapitre ne comporte plus que l'article 673 annulation de titres de l'année antérieure, d'où la diminution par rapport à 2019.

- Recettes :

Elles se décomposent comme suit :

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Evolution
013 - Atténuation de charges	190 770,00 €	168 300,00 €	-11,78%
70 - Produits des services	550 000,00 €	300 000,00 €	-45,45%
73 - Impôts et taxes	9 300 000,00 €	9 480 000,00 €	1,94%
74 - Dotations et participations	4 960 000,00 €	4 500 000,00 €	-9,27%
75 - Autres produits de gestion courante	125 000,00 €	100 000,00 €	-20,00%
76 - Produits financiers	328 725,00 €	328 725,00 €	0,00%
77 - Produits exceptionnels	217 000,00 €	12 000,00 €	-94,47%
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	150 000,00 €	0,00 €	-100,00%
002 - Report de l'exercice N-1	1 107 128,07 €	2 837 096,43 €	156,26%
<b>TOTAL</b>	<b>16 928 623,07 €</b>	<b>17 726 121,43 €</b>	<b>4,71%</b>

Chapitre 013 Atténuation de charges : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunération des agents en maladie.

Chapitre 70 Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population. Pour 2020, une prudence est requise concernant cette

prévision de recettes, dès lors que les services municipaux ont été contraints de fermer, durant plusieurs mois, du fait de la crise sanitaire.

Chapitre 73 Impôts et taxes : la prévision est évaluée en tenant compte du maintien des taux sur l'année 2020 et de la révision des valeurs locatives opérées par la DGFIP en 2019.

Chapitre 74 Dotations et participations : la notification des dotations reçue fait apparaître une diminution d'environ 150 000 €. Par ailleurs, ne disposant pas des notifications en matière de subventions de fonctionnement, la prudence est de mise sur ce chapitre.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles. Une diminution a été appliquée sur ce chapitre compte tenu des délais de paiement accordés aux entreprises.

Chapitre 76 Produits financiers : cela concerne le fonds de soutien obtenu suite à la renégociation des emprunts structurés à risques.

Chapitre 77 Produits exceptionnels : Le différentiel entre l'inscription 2019 et 2020 s'explique principalement par le remboursement par Cœur de France d'une partie de la subvention versée par la Ville, au délégataire de Balnéor, compte tenu du transfert.

➤ Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 3 421 010,49 €.

• Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

20 - Immobilisations incorporelles	235 271,00 €	45 945,00 €	-80,47%
204 - Subventions d'équipement	322 115,00 €	360 000,00 €	11,76%
21 - Immobilisations corporelles	643 965,00 €	312 226,00 €	-51,52%
23 - Immobilisations en cours	601 570,00 €	719 259,77 €	19,56%
10 - taxe d'aménagement (indu)		24 184,00 €	
13 - Subventions d'investissements (indu)		29 706,47 €	
16 - Emprunts	1 722 710,00 €	1 817 120,02 €	5,48%
020 - Dépenses imprévues	245 129,00 €	0,00 €	-100,00%
040 - Opérations ordre transfert entre sections	150 000,00 €	0,00 €	-100,00%
041 - Opérations patrimoniales	153 629,59 €	0,00 €	-100,00%
001 - Report de l'exercice N-1	806 039,46 €	0,00 €	-100,00%
Restes à réaliser exercice N-1	71 702,64 €	112 569,23 €	56,99%
<b>TOTAL</b>	<b>4 952 131,69 €</b>	<b>3 421 010,49 €</b>	<b>-30,92%</b>



Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

En 2020, les principaux projets seront les suivants :

- Fonds de concours à la CCCF pour prise en charge des études menées sur l'église Saint Roch dans le cadre de la Maison de Santé, de la réfection de la rue Guillon et du solde du quai Lutin ;
- Etudes et travaux concernant la création d'une restauration scolaire à Mallard ;
- Maître d'œuvre concernant la réfection du Cours Manuel ;
- Investissements dans les bâtiments : chaudière, toitures, travaux de mise aux normes en termes de sécurité, réfection des sanitaires et remplacement des hottes de SAM Expo... ;
- Relevage de l'orgue ;
- Acquisitions d'engins et d'équipements (tracteur, épareuse, chariot élévateur...) et véhicules légers ;
- Poursuite de la relève de concessions et création d'un ossuaire ;
- Renouvellement des logiciels et licences et acquisitions de petits matériels.

- Recettes :

Elles se décomposent comme suit :

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

13 - Subventions	43 270,00 €	85 000,00 €	96,44%
16 - Emprunts	1 500 000,00 €	490 000,00 €	-67,33%
10 et 165 - FCTVA, taxe d'aménagement et cautions	1 070 076,99 €	110 000,00 €	-89,72%
27 - Autres immobilisations financières	27 490,00 €	0,00 €	-100,00%
024 - Produits des cessions	476 500,00 €	120 000,00 €	-74,82%
021 - Virement de la section de fonctionnement	650 000,00 €	1 200 000,00 €	84,62%
040 - Dotations aux amortissements	820 000,00 €	781 250,00 €	-4,73%
041 - Opérations patrimoniales	153 629,59 €	0,00 €	-100,00%
001 - Report de l'exercice N-1		333 464,82 €	
Restes à réaliser exercice N-1	211 165,11 €	301 295,67 €	42,68%
<b>TOTAL</b>	<b>4 952 131,69 €</b>	<b>3 421 010,49 €</b>	<b>-30,92%</b>

Les recettes sont constituées de subventions notifiées, d'un emprunt au vu des projets en cours et des nouvelles inscriptions.



Budget annexe Camping :

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 49 611,56 €.

➤ Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 23 204,13 €.

L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 39 100 € en provenance du budget principal de la Ville.

Budget annexe Cinéma :

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 65 148,67 €.

➤ Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 25 210,38 €.

L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 43 350 € en provenance du budget principal de la Ville.